



A Vitré, le 22/01/2019

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DOJO VITREEN
CONVOCAION DES ADHERENTS
SAISON 2018-2019**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos statuts, l'assemblée générale doit être convoquée au moins 1 fois l'an.

Tous les adhérents ou leurs représentants sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire du DOJO VITREEN le :

**Samedi 02 février 2019
A partir de 10h00
A l'école de la Hodéyère 35500 VITRE
Près du Dojo municipal rue Hodéyère**

ORDRE DU JOUR PROPOSE :

1. **Rapport moral du Président.**
2. **Rapport sur les finances (Budget et Prévisionnel) par le Trésorier.**
Approbation par vote pour les rapports moral et financier.
3. **Rapport d'activités et résultats sportifs de la saison 2017-2018.**
4. **Les événements proposés par le club pour la saison en cours.**
5. **Election des nouveaux candidats qui se présentent au comité directeur.**
6. **Renouvellement des membres sortant du comité directeur.**
7. **Divers.**
 - Informations éventuelles de la fédération, ligue ou CD35 de Judo.
 - Questions portées par les adhérents (à adresser par écrit à l'association au moins 8 jours avant l'assemblée)
8. **Pot de clôture de l'assemblée avec Galette des rois**

Les personnes désireuses de se présenter comme membre élu au comité Directeur pour la prochaine saison sont invitées à déposer leur candidature par mail à : dojovitreen@gmail.com de préférence au moins 8 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Pour nous permettre de nous organiser au mieux, merci de nous informer de votre participation.

Le Président.
Ph. Denéchère